

Le Crédit-Bail En République Démocratique Du Congo : Un Levier Stratégique Pour Le Développement Economique Et Social

Leasing In The Democratic Republic Of Congo: A Strategic Lever For Economic And Social Development

MASIALA MUANDA VI Y. Jean
Enseignant
Université Pédagogique Nationale Kinshasa
R. D. Congo

Date de soumission : 08/04/2025

Date d'acceptation : 22/05/2025

Pour citer cet article :

MASIALA MUANDA V. J (2025) «Le Crédit-Bail En République Démocratique Du Congo : Un Levier Stratégique Pour Le Développement Economique Et Social», Revue Internationale du Chercheur «Volume 6 : Numéro 2» pp : 430 – 452

Digital Object Identifier : <https://doi.org/10.5281/zenodo.15691867>

Résumé

Le crédit-bail, ou leasing, représente en République Démocratique du Congo (RDC) un levier stratégique pour stimuler le développement économique et social. En facilitant l'accès aux équipements et aux infrastructures sans nécessiter d'importants investissements initiaux, le crédit-bail soutient la croissance des petites et moyennes entreprises, moteur essentiel de l'économie congolaise. Sur le plan social, cette forme de financement favorise la création d'emplois, améliore l'inclusion financière et renforce les capacités locales, notamment dans les secteurs agricole, industriel et technologique. Toutefois, malgré ses nombreux atouts, l'essor du crédit-bail en RDC se heurte à divers défis tels que le manque de culture financière et de sensibilisation des acteurs économiques, ainsi que les difficultés d'accès au financement pour les institutions de leasing. Pour maximiser son potentiel, il est crucial de renforcer la sensibilisation et la culture financière, d'encourager le développement des structures financières spécialisées et d'engager des réformes législatives. Ainsi, le crédit-bail pourrait devenir un véritable pilier de la transformation économique et sociale de la RDC.

Mots-clés : crédit-bail ; financement ; développement ; équipement ; entreprise

Abstract

Leasing represents a strategic lever for stimulating economic and social development in the Democratic Republic of Congo (DRC). By facilitating access to equipment and infrastructure without requiring significant initial investments, leasing supports the growth of small and medium-sized enterprises, a key driver of the Congolese economy. Socially, this form of financing promotes job creation, improves financial inclusion, and strengthens local capacities, particularly in the agricultural, industrial, and technological sectors. However, despite its many advantages, the growth of leasing in the DRC faces various challenges, such as a lack of financial culture and awareness among economic actors, as well as difficulties accessing financing for leasing institutions. To maximize its potential, it is crucial to strengthen awareness and financial culture, encourage the development of specialized financial structures, and initiate legislative reforms. Thus, leasing could become a true pillar of the DRC's economic and social transformation.

Keywords: leasing; financing; development; equipment; business.

Introduction

L'importance du crédit-bail ou leasing pour les pays africains n'est plus à démontrer dans la mesure où, en tant qu'instrument de financement de l'investissement, il peut permettre aux entreprises, en particulier aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux petites et moyennes industries, de pallier leur manque de fonds propres et leur difficulté d'accès au crédit bancaire en raison de garanties insuffisantes (Bifumu et al., 2023). Le crédit-bail facilite ainsi l'acquisition d'équipements productifs nécessaires à leur développement économique, encourageant une croissance soutenue par le secteur privé et contribuant à la création de richesses et d'emplois.

En effet, le crédit-bail constitue un mécanisme de financement alternatif offrant des solutions flexibles et efficaces aux entreprises, notamment celles exclues des circuits de financement traditionnels. En RDC, où l'accès au financement est souvent restreint, il pourrait jouer un rôle clé dans le développement des secteurs économiques. Ce mécanisme permet à une entreprise d'acquérir un bien ou un équipement sans achat immédiat, mais plutôt en payant des loyers échelonnés, tout en en jouissant pleinement. Il se distingue des autres formes de financement par ses caractéristiques uniques et son impact potentiel sur les entreprises, notamment dans les marchés émergents.

Le crédit-bail repose sur un contrat de location entre le locataire (l'entreprise ou l'individu) et un bailleur, qui est généralement une institution financière ou une société spécialisée en crédit-bail. La loi le définit comme « une opération par laquelle une personne, le crédit-bailleur, loue à une autre personne, le crédit-preneur, un bien que celui-ci aura librement choisi ainsi que son fournisseur et dont il aura librement négocié le prix pour une durée déterminée et moyennant des paiements périodiques appelés loyers convenus entre les deux parties. Cette opération est assortie d'une promesse unilatérale de vente, selon laquelle le crédit-preneur a la possibilité, au terme de la période convenue, d'acheter le bien » (art. 2-1 de la Loi relative au crédit-bail). Contrairement à un prêt traditionnel, où l'entreprise emprunte de l'argent pour acheter un bien, le crédit-bail lui permet d'utiliser un équipement en versant des loyers sur une durée déterminée. A l'issue du contrat, elle peut soit restituer le bien, soit lever l'option d'achat moyennant une valeur résiduelle inférieure à la valeur initiale, soit continuer à le louer (Yav & Associates, 2015).

Les principales caractéristiques et les avantages du crédit-bail, en tant que mécanisme de financement alternatif, sont les suivants :

- Une grande flexibilité d'accès aux financements qui le rend particulièrement attractif pour les PME et les entrepreneurs ne pouvant pas financer directement l'achat d'équipements coûteux. Contrairement aux prêts bancaires, il exige moins de garanties, car le bien reste la propriété du bailleur durant toute la durée du contrat (Pohe-Tokpa, 2016). En outre, les paiements échelonnés allègent la pression sur la trésorerie des entreprises.
- Un outil adapté aux secteurs non bancarisés, particulièrement pour un pays comme la RDC où une grande partie de l'économie est informelle. Le crédit-bail favorise l'inclusion financière en permettant à des entrepreneurs non bancarisés d'accéder à des équipements modernes sans recourir aux banques traditionnelles.
- Des avantages fiscaux et comptables, en ce sens que dans certains pays, les paiements liés au crédit-bail sont déductibles en tant que charges d'exploitation, réduisant ainsi l'imposition des entreprises (Masaki, 2021). De plus, les équipements financés par crédit-bail n'apparaissent pas comme des actifs au bilan, préservant ainsi l'endettement de l'entreprise.
- L'accélération de la modernisation des équipements : le crédit-bail facilite l'accès à des équipements de pointe sans dépense initiale importante (Tumba, 2023) ; ce qui est crucial pour les entreprises congolaises cherchant à améliorer leur productivité et leur compétitivité.
- Une réduction des risques liés à la propriété des biens : dans un contexte économique et politique instable, le crédit-bail réduit le risque de dévaluation des équipements. Le bailleur restant propriétaire du bien, les risques liés à l'obsolescence ou à la dépréciation sont partagés (Masaki, 2021).
- L'amélioration de la trésorerie de l'entreprise : le crédit-bail évite une sortie de liquidité importante, permettant aux entreprises de mieux gérer leurs flux financiers et d'affecter leurs ressources à d'autres investissements stratégiques (Ngoma, 2022).

Conscient du rôle que cette institution peut jouer pour le développement économique et social de la RDC dont le déficit d'épargne locale est immense à l'instar des autres pays africains, et en l'absence d'un acte uniforme de l'Ohada réglementant le crédit-bail, le législateur

congolais lui a consacré tout un instrument juridique ; il s'agit de la Loi n° 15/003 du 12 février 2015 relative au crédit-bail, qui lui offre un cadre juridique structurant.

Mais bien avant l'adoption de cette loi, le crédit-bail existait déjà comme une institution de fait dans la pratique des affaires en RDC, surtout dans les secteurs du transport maritime et aérien.

Le droit de l'Ohada n'a certes pas encore dédié un acte uniforme au crédit-bail, mais il n'en ignore pas l'existence puisqu'il lui réserve des dispositions dans différents actes uniformes, sans toutefois le définir et sans en fixer le régime (Pohe-Tokpa, 2016). Les articles 34 et 35(6°) de l'Acte uniforme portant sur le droit commercial général prescrivent l'inscription des contrats de crédit-bail au Registre du commerce et du crédit mobilier, tandis que les articles 70 et 72 du même acte uniforme prévoient la centralisation dans un registre du commerce et du crédit mobilier unique des formalités relatives aux sûretés et au crédit-bail. Les articles 101 à 106 de l'Acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif fixent le sort de certains biens, dont ceux objet d'un contrat de bail, en cas de procédure de redressement judiciaire ou de liquidation des biens contre le crédit-preneur. Notons tout de même que de plus en plus de voix s'élèvent en faveur d'une reconnaissance formelle du crédit-bail dans le cadre de l'Ohada, soulignant les nombreux avantages qu'il pourrait apporter aux économies des Etats membres (Pohe-Tokpa, 2016 ; Ngoma, 2022).

Comment le crédit-bail peut-il devenir un outil stratégique pour stimuler le développement économique et social en RDC, malgré les défis structurels et institutionnels auxquels il est confronté ? Telle est la problématique de cette étude, qui adopte une approche essentiellement documentaire et analytique afin d'évaluer l'impact du crédit-bail sur le développement économique et social en RDC, d'identifier les défis existants et de proposer des solutions adaptées pour son optimisation.

Pour atteindre cet objectif, nous organisons nos développements autour des trois axes suivants : l'impact du crédit-bail sur le développement économique (I), l'impact social du crédit-bail en RDC (II), les défis et perspectives pour une meilleure utilisation du crédit-bail en RDC (III).

1. L'impact du crédit-bail sur le développement économique de la République Démocratique du Congo (RDC)

Comme dit ci-dessus, le crédit-bail (ou leasing) est un mécanisme de financement qui permet aux entreprises d'acquérir des équipements ou des biens immobiliers sans mobiliser d'importantes ressources financières initiales. Il peut constituer un levier stratégique pour le développement économique de la RDC en facilitant l'accès au financement pour les PME et entrepreneurs (I.1), en soutenant la modernisation des secteurs productifs (I.2) et en contribuant à la diversification de l'économie (I.3).

1.1. Facilitation de l'accès au financement pour les PME et entrepreneurs

L'accès au financement constitue un frein majeur au développement des petites et moyennes entreprises (PME) en RDC (Ngongo et al., 2025). Le crédit-bail se présente comme une alternative efficace aux crédits bancaires classiques en permettant aux entreprises d'accéder à des équipements et infrastructures nécessaires à leur croissance sans un investissement initial lourd (Tumba, 2023). Il contribue ainsi à la réduction des barrières à l'investissement (1.1.1) et stimule les investissements ainsi que la croissance économique (1.1.2).

1.1.1. Réduction des barrières à l'investissement

Le crédit-bail aide à contourner les exigences strictes des banques et réduit le besoin en capital initial.

◆ Contournement des exigences strictes des banques

L'obtention des financements bancaires en RDC est souvent complexe, notamment en raison des garanties substantielles exigées par les institutions financières (titres fonciers, actifs immobiliers, etc.). Or, de nombreuses PME évoluent dans un environnement où ces garanties sont inaccessibles ou où le cadre juridique foncier demeure incertain (Masaki, 2021).

Le crédit-bail offre une alternative intéressante en s'appuyant principalement sur la rentabilité du projet financé plutôt que sur des garanties traditionnelles. L'équipement reste la propriété du bailleur jusqu'à la levée de l'option d'achat, ce qui limite le risque pour l'institution financière et facilite l'octroi du financement.

◆ Réduction du besoin en capital initial

Le crédit-bail permet aux entreprises de disposer d'équipements modernes en échelonnant leur paiement sous forme de loyers périodiques, plutôt que d'effectuer un achat immédiat coûteux (Nicolas & Trognon, 1970). Cette souplesse permet aux PME de préserver leur trésorerie pour d'autres besoins essentiels tels que le recrutement, l'achat de matières premières ou le développement commercial.

Par exemple, une entreprise de transport cherchant à étendre sa flotte peut acquérir de nouveaux camions grâce au crédit-bail, ce qui lui permet d'augmenter immédiatement son activité et ses revenus sans mobiliser un capital de départ élevé.

1.1.2. Stimulation des investissements et de la croissance économique

Le crédit-bail encourage l'entrepreneuriat et l'innovation, et améliore la crédibilité financière des petites et moyennes entreprises.

◆ Encouragement de l'entrepreneuriat et de l'innovation

L'accès limité au financement est un frein majeur à l'émergence d'entrepreneurs innovants en RDC. Le crédit-bail leur permet de concrétiser leurs idées sans disposer de fonds considérables au départ (Ibi Kouagou, 2022). En effet, de nombreux jeunes entrepreneurs disposent d'idées novatrices mais manquent de ressources pour les concrétiser. Le crédit-bail leur offre une solution pour démarrer ou développer leurs activités sans avoir à mobiliser d'importants capitaux. Un entrepreneur souhaitant ouvrir, par exemple, un centre de formation en informatique peut acquérir le matériel nécessaire via un contrat de leasing, lui permettant ainsi d'opérer immédiatement et de générer des revenus avant même d'avoir remboursé intégralement les équipements.

◆ Amélioration de la crédibilité financière des petites et moyennes entreprises

En souscrivant à un contrat de crédit-bail et en respectant les paiements, les petites et moyennes entreprises construisent progressivement un historique financier positif, renforçant leur crédibilité vis-à-vis des institutions financières. Cette solvabilité améliorée leur offre à terme un accès plus aisé aux crédits bancaires. Les institutions financières seront alors plus

enclines à accorder des prêts à une entreprise ayant démontré sa capacité à respecter ses engagements financiers grâce à des contrats de leasing bien gérés.

Le crédit-bail peut donc jouer un rôle crucial dans le développement des PME en RDC. Il leur permet d'accéder à des équipements modernes sans subir les contraintes financières excessives des crédits traditionnels. En facilitant l'acquisition d'actifs productifs et en stimulant l'entrepreneuriat, il favorise la croissance économique et renforce la compétitivité des entreprises.

1.2. Soutien à la modernisation des secteurs productifs grâce au crédit-bail

Le crédit-bail est susceptible de jouer un rôle essentiel dans la modernisation des secteurs productifs en RDC en facilitant l'acquisition d'équipements de pointe (Fédération des entreprises du Congo, 2018). Cette modernisation permet d'améliorer la compétitivité des entreprises, d'accroître leur efficacité et de stimuler la croissance économique. De nombreux secteurs clés, tels que l'agriculture (1.2.1), l'industrie et la manufacture (1.2.2), le transport et la logistique (1.2.3), ainsi que l'énergie et les télécommunications (1.2.4), souffrent d'un manque d'équipements modernes qui freine leur développement. Le crédit-bail représente une solution adaptée pour leur permettre d'acquérir des outils de production de dernière génération même sans un capital initial élevé.

1.2.1. Modernisation de l'agriculture et augmentation de la productivité

L'agriculture constitue un pilier de l'économie congolaise, employant environ 70 % de la population active (Bombonayo : 2022). Cependant, ce secteur est marqué par un faible niveau de mécanisation, entraînant des rendements limités et une compétitivité réduite.

Grâce au crédit-bail, les agriculteurs peuvent accéder à du matériel agricole moderne, tel que des tracteurs, des moissonneuses-batteuses et des systèmes d'irrigation, sans mobiliser d'importantes ressources financières. Cela leur permet d'augmenter leur rendement et améliorer la qualité de leurs productions, de réduire le temps et les efforts nécessaires aux travaux agricoles, d'accroître leurs revenus et leur capacité à exporter.

Il va de soi qu'un agriculteur qui loue une moissonneuse-batteuse via un contrat de crédit-bail peut récolter plus rapidement et efficacement, réduisant ainsi les pertes post-récolte et améliorant sa rentabilité.

1.2.2. Renforcement du secteur industriel et manufacturier

L'industrialisation demeure un défi majeur en RDC, où les entreprises manufacturières peinent à acquérir des équipements modernes (Totouom, 2018). Cette situation engendre une faible productivité, une dépendance accrue aux importations et une incapacité à transformer localement les matières premières.

Le crédit-bail permet aux industries d'accéder à des machines et équipements industriels performants, favorisant ainsi la transformation locale des matières premières, notamment dans les secteurs du bois, du cacao ou du cuivre ; l'augmentation de la production et de la compétitivité, tant sur les marchés locaux qu'internationaux, ainsi que la réduction des coûts d'exploitation, grâce à l'utilisation de technologies plus efficaces et économes en énergie. A titre d'exemple, une entreprise de transformation agroalimentaire peut acquérir des équipements de conditionnement modernes via un contrat de crédit-bail. Cela lui permet d'exporter ses produits sous des normes internationales et d'accéder à de nouveaux marchés.

1.2.3. Amélioration du secteur des transports et de la logistique

Un réseau de transport efficace est fondamental pour le développement économique de la RDC, un pays vaste avec des infrastructures encore insuffisantes. L'acquisition de véhicules et d'équipements de transport représente un investissement considérable pour les entreprises de logistique et de commerce (Totouom, 2018).

Le crédit-bail permet aux entreprises d'acquérir des camions, bus et véhicules de transport sans devoir payer immédiatement le coût total, de moderniser leur flotte et réduire les coûts de maintenance en utilisant des véhicules plus récents et économes en carburant, d'améliorer la connectivité entre les régions et faciliter la circulation des biens et services (Menjaud, 2024). Une entreprise de logistique qui utilise le crédit-bail pour acquérir des camions frigorifiques peut transporter des denrées périssables sur de longues distances. Cela ouvre de nouvelles opportunités pour les agriculteurs et commerçants locaux, tout en réduisant les pertes liées à la conservation des produits.

1.2.4. Accélération du développement des énergies et des télécommunications

L'accès à l'énergie et aux télécommunications est un facteur clé pour la modernisation de l'économie congolaise. Toutefois, le coût élevé des équipements (panneaux solaires, générateurs, antennes télécoms, etc.) constitue un frein majeur à l'expansion de ces secteurs.

Le crédit-bail offre aux entreprises de ces secteurs la possibilité d'acquérir des équipements solaires, facilitant l'électrification des zones rurales, des infrastructures de télécommunications, améliorant l'accès à Internet et à la téléphonie mobile, ainsi que des systèmes de production et de distribution énergétique performants, répondant aux besoins croissants des industries et des ménages. Un fournisseur d'énergie solaire en RDC pourrait utiliser le crédit-bail pour acquérir des panneaux solaires et des batteries, facilitant ainsi l'électrification des zones reculées sans nécessiter un investissement initial massif.

Au total, le crédit-bail apparaît comme un levier essentiel pour la modernisation des secteurs productifs en RDC. En facilitant l'acquisition d'équipements modernes dans des domaines stratégiques comme l'agriculture, l'industrie, le transport, l'énergie et les télécommunications, il contribue à l'augmentation de la productivité, à la création d'emplois et à l'amélioration de la compétitivité de l'économie congolaise. Il représente ainsi une solution efficace pour accélérer le développement économique du pays en rendant les investissements plus accessibles aux entreprises (Fédération des entreprises du Congo, 2021).

1.3. Contribution du crédit-bail à la diversification de l'économie

La RDC possède une économie largement dépendante du secteur minier, qui représente une grande part de ses exportations et de ses revenus publics (Kongolo, 2024). Cependant, cette dépendance expose le pays aux fluctuations des prix des matières premières et limite le développement d'autres secteurs productifs (Torrellio, 2022). La diversification économique est donc un enjeu majeur pour assurer une croissance durable et résiliente.

Le crédit-bail apparaît comme un moyen efficace pour encourager l'investissement dans de nouveaux secteurs et réduire la dépendance aux industries extractives. Il facilite l'accès aux équipements modernes pour différents domaines d'activité, soutenant ainsi l'essor d'une économie plus variée et dynamique.

A cet effet, certains secteurs peuvent être considérés comme des secteurs prioritaires et mobiliser toute l'attention des investisseurs et des pouvoirs publics. Il en est ainsi des secteurs agricole et agro-industriel, du secteur manufacturier, du secteur des services et de la technologie, ainsi que du secteur du transport et de la logistique.

La diversification économique grâce au crédit-bail ne se limite pas à l'expansion de nouveaux secteurs, mais contribue aussi directement à la création d'emplois. En facilitant l'accès aux équipements productifs, le leasing permet aux entreprises d'augmenter leur production, d'embaucher plus de travailleurs et de renforcer les compétences locales.

De plus, en développant des industries locales capables de transformer les ressources du pays, la RDC peut réduire sa dépendance aux importations de biens manufacturés. Cela renforce la balance commerciale du pays et stimule la demande interne, créant un cercle vertueux de croissance économique.

2. L'impact social du crédit-bail en RDC

Le crédit-bail, en facilitant l'accès aux équipements et aux ressources productives, ne contribue pas seulement au développement économique de la RDC, mais joue également un rôle clé dans l'amélioration des conditions de vie des populations (Ngoma, 2022). En renforçant l'entrepreneuriat, il facilite la création d'emplois et la lutte contre le chômage (2.1), améliore le niveau de vie et l'accès aux services essentiels (2.2) et renforce l'inclusion financière et l'autonomisation des populations (2.3), générant ainsi des effets sociaux positifs à long terme.

2.1. Création d'emplois et lutte contre le chômage

Le chômage et le sous-emploi constituent des défis majeurs en RDC, en particulier pour les jeunes et les femmes. Le manque d'accès aux financements pour l'acquisition d'équipements productifs freine l'entrepreneuriat et limite la capacité des entreprises à se développer et à embaucher. Le crédit-bail, en facilitant l'accès aux équipements sans nécessiter un capital initial important, joue un rôle clé dans la création d'emplois et la lutte contre le chômage. Ceci se réalise à travers le soutien au développement des entreprises locales (2.1.1) et la lutte contre l'économie informelle (2.1.2).

2.1.1. Soutien au développement des entreprises locales

Avec les facilités qu'elle offre aux entreprises d'acquérir du matériel, le crédit-bail favorise le développement des entreprises et génère indirectement des emplois, non seulement pour les entrepreneurs eux-mêmes, mais aussi pour leurs futurs employés (Feghali, 2006). Ceci d'autant plus que le crédit-bail encourage l'éclosion de petites et moyennes entreprises qui sont le principal moteur de l'emploi dans de nombreux pays en développement, y compris en RDC. Par le fait qu'elles peuvent moderniser leurs équipements et augmenter leur production, les petites et moyennes entreprises peuvent embaucher plus de travailleurs pour gérer l'augmentation de la production et des ventes. Elles peuvent aussi diversifier leurs services grâce à de nouveaux équipements, ce qui peut nécessiter l'embauche de nouveaux profils de travailleurs.

Ainsi, une entreprise de transformation agroalimentaire qui obtient un équipement de conditionnement via le crédit-bail pourra traiter un volume plus important de produits et embaucher des opérateurs pour gérer la chaîne de production.

L'impact du crédit-bail sur l'emploi ne se limite pas aux entreprises qui en bénéficient directement. Il entraîne également une dynamisation de plusieurs secteurs économiques, créant ainsi des opportunités d'emploi indirectes. A titre d'exemples :

- Dans la logistique et la distribution : l'augmentation de la production par les entreprises bénéficiant du crédit-bail entraîne une hausse de la demande en transport, en stockage et en distribution, générant ainsi des emplois pour les chauffeurs, manutentionnaires et agents commerciaux.
- Dans les services financiers et les assurances : l'essor du crédit-bail pousse les institutions financières à recruter du personnel supplémentaire pour gérer les contrats de leasing et accompagner les clients.
- Dans la maintenance et la réparation des équipements : une utilisation accrue des équipements financés par le crédit-bail crée un besoin en techniciens spécialisés pour assurer leur entretien et leur réparation. Si plusieurs entreprises de transport financent l'achat de nouveaux camions par crédit-bail, cela entraîne une augmentation de la demande pour les mécaniciens, les chauffeurs et les fournisseurs de pièces détachées.

- Développement des start-ups et entreprises technologiques : le leasing facilite l'acquisition de matériel informatique, de serveurs ou de logiciels pour les jeunes entreprises du secteur numérique et de l'innovation.

2.1.2. Lutte contre l'économie informelle

Le manque d'accès aux financements pousse de nombreux Congolais à exercer des activités informelles, souvent précaires et mal rémunérées. En facilitant l'accès aux équipements et aux outils de production, le crédit-bail permet à de nombreux travailleurs informels de formaliser leur activité et d'accéder à de meilleures conditions de travail. En effet, les travailleurs qui obtiennent un équipement par leasing peuvent développer leur activité de manière plus structurée, leur permettant ainsi d'accéder à des contrats stables et à des services sociaux, entraînant de ce fait leur passage du secteur informel au secteur formel.

Ensuite, avec des équipements modernes, les travailleurs peuvent augmenter leur productivité et donc leurs revenus, leur permettant d'améliorer leur niveau de vie.

Enfin, en aidant les entrepreneurs à développer des entreprises légalement enregistrées, le crédit-bail contribue à la structuration du marché du travail et au renforcement du tissu économique local (Fokam et Martinez Espinosa, 2024).

Prenons le cas d'un chauffeur de taxi qui utilise le crédit-bail pour financer l'acquisition d'un véhicule : il pourra travailler de manière indépendante tout en contribuant à l'économie formelle par le paiement des taxes et cotisations sociales.

Le crédit-bail est donc un outil puissant pour la création d'emplois et la réduction du chômage. En facilitant l'accès aux équipements, il permet aux entrepreneurs de lancer et de développer leurs activités, aux petites et moyennes entreprises d'agrandir leur effectif et aux travailleurs informels de formaliser leurs activités.

2.2. Amélioration du niveau de vie et accès aux services essentiels grâce au crédit-bail

En facilitant l'accès à des ressources productives et à des services essentiels, le crédit-bail joue un rôle clé dans l'amélioration du niveau de vie de la population (2.2.1) et l'accès aux services essentiels (2.2.2).

2.2.1. Amélioration du niveau de vie

Le crédit-bail joue un rôle crucial dans l'amélioration du niveau de vie en RDC en facilitant l'accès aux équipements productifs pour les entrepreneurs, les agriculteurs et les petites entreprises. En permettant l'acquisition de biens coûteux, tels que des véhicules de transport, des machines industrielles, des équipements agricoles ou du matériel informatique, sans exiger un capital initial élevé, il ouvre la voie à la modernisation des activités économiques et à l'accroissement de la productivité. Cette dynamique favorise la création d'emplois (Ngoma, 2022), la diversification des sources de revenus et l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages. De plus, en stabilisant les revenus des travailleurs et des entrepreneurs, le crédit-bail contribue à la réduction de la précarité financière, facilitant ainsi l'accès au logement décent, à une meilleure alimentation et à des soins de santé de qualité. À long terme, cette amélioration du niveau de vie renforce le tissu économique local et favorise un développement plus équilibré et inclusif dans les différentes régions du pays.

2.2.2. Accès aux services essentiels

Le crédit-bail contribue également à l'amélioration de l'accès aux services essentiels en permettant aux entreprises et aux institutions publiques et privées d'investir dans des infrastructures et des équipements stratégiques dans des secteurs clés tels que la santé, l'éducation, l'énergie et les transports. Dans le domaine médical, par exemple, les hôpitaux et cliniques peuvent acquérir des équipements modernes, tels que des scanners, des ambulances ou du matériel de diagnostic, sans supporter un endettement lourd, ce qui améliore la qualité et la disponibilité des soins pour la population. De même, les établissements scolaires et universitaires peuvent financer du matériel pédagogique, des bibliothèques numériques et des équipements informatiques, renforçant ainsi l'accès à un enseignement de qualité. Dans les zones rurales, le crédit-bail permet aussi de développer des projets d'électrification et d'approvisionnement en eau potable grâce à l'acquisition de générateurs, de panneaux solaires ou d'équipements de forage. En facilitant ces investissements, il joue un rôle moteur dans la modernisation des services de base (Menjaud, 2024), contribuant ainsi au bien-être collectif et à la réduction des inégalités d'accès aux ressources essentielles.

Le crédit-bail a un impact direct sur l'amélioration du niveau de vie, en facilitant l'accès aux équipements nécessaires pour la santé, l'éducation, l'énergie et le transport. En permettant aux

entrepreneurs, aux entreprises et aux institutions de financer ces équipements sans contrainte immédiate de liquidité (Lucas, 2016), il favorise un développement plus inclusif et améliore les conditions de vie de millions de Congolais. En intégrant pleinement le crédit-bail dans les stratégies de développement de la RDC, le pays pourra non seulement stimuler son économie, mais aussi améliorer durablement le bien-être de sa population.

2.3. Renforcement de l'inclusion financière et autonomisation des populations grâce au crédit-bail

L'inclusion financière est un élément crucial pour le développement économique et social de tout pays, y compris la RDC (Ministère des finances, 2023 ; Reounodji et al., 2025). Dans un pays où une grande partie de la population reste exclue des systèmes financiers traditionnels, le crédit-bail représente un levier important pour favoriser l'inclusion financière (2.3.1) et autonomiser les populations (2.3.2), en particulier les jeunes, les femmes et les personnes vivant dans les zones rurales.

2.3.1. Renforcement de l'inclusion financière

Le crédit-bail constitue un levier important d'inclusion financière en RDC, en permettant aux petites et moyennes entreprises, aux entrepreneurs et aux travailleurs informels d'accéder à des financements sans nécessiter de garanties excessives, souvent difficiles à obtenir dans le circuit bancaire traditionnel. En évitant l'exigence d'un apport initial important et en offrant une alternative au crédit classique, il permet à un plus grand nombre d'acteurs économiques, notamment ceux exclus du système financier formel, d'acquérir des équipements productifs et d'améliorer leur compétitivité. Cette accessibilité favorise l'intégration progressive de ces acteurs dans l'écosystème financier, leur ouvrant la porte à d'autres services bancaires et renforçant ainsi leur participation à l'économie formelle.

Par ailleurs, en démocratisant l'accès aux financements pour les populations à faibles revenus, le crédit-bail contribue à réduire la dépendance aux circuits informels de prêt, souvent onéreux et précaires. Cette dynamique encourage une culture de gestion financière plus saine et incite les bénéficiaires à adopter des comportements favorisant la pérennisation de leurs activités. En renforçant le tissu entrepreneurial et en facilitant l'expansion des micro-entreprises, le crédit-bail devient un moteur du développement inclusif et un vecteur d'équité économique.

2.3.2. Autonomisation des populations

Le crédit-bail joue un rôle clé dans l'autonomisation des populations en leur permettant d'investir dans des outils de production (Lucas, 2016) et des moyens de transport sans supporter immédiatement des coûts élevés. Les agriculteurs, artisans, commerçants et jeunes entrepreneurs peuvent ainsi financer l'achat de machines, de véhicules ou d'équipements qui augmentent leur productivité et leurs revenus, réduisant ainsi leur dépendance à l'aide extérieure. En facilitant l'entrepreneuriat et le développement des activités génératrices de revenus, le crédit-bail favorise une autonomisation économique durable, renforçant la capacité des individus et des communautés à améliorer leur bien-être et à participer activement au développement du pays. De plus, en réduisant la barrière financière qui freine souvent l'initiative individuelle, ce mécanisme encourage une plus grande implication des femmes et des jeunes dans les secteurs productifs, contribuant ainsi à un développement plus équilibré et inclusif. En favorisant l'acquisition d'actifs qui restent la propriété du preneur en fin de contrat, le crédit-bail renforce la capacité des bénéficiaires à constituer un patrimoine, élément essentiel pour sécuriser leur avenir économique. Il permet ainsi d'ancrer durablement les bases d'une croissance autonome et de donner aux populations les moyens de bâtir leur indépendance financière sur le long terme.

Utilisé convenablement, le crédit-bail peut constituer un moteur clé de l'inclusion financière et de l'autonomisation des populations. En permettant un accès facilité à des équipements productifs et en facilitant l'accès aux financements pour ceux qui sont exclus des systèmes bancaires traditionnels, il offre aux jeunes, aux femmes et aux communautés rurales une opportunité unique de participer pleinement à l'économie formelle. Il est donc susceptible de réduire les inégalités, promouvoir l'autonomie économique et renforcer l'inclusion financière, en offrant à une plus grande partie de la population les moyens de se développer et de prospérer.

3. Défis et perspectives pour une meilleure utilisation du crédit-bail

Bien que son rôle soit indéniable dans le processus de développement économique et social, le crédit-bail en RDC demeure confronté à d'importants défis qui entravent son essor et limitent son impact sur les acteurs économiques (3.1). Ces obstacles de divers ordres freinent son adoption et sa diffusion à grande échelle. Face à ces contraintes, il devient essentiel

d'envisager des recommandations stratégiques et des réformes adaptées pour renforcer l'accessibilité, la viabilité et l'efficacité de cette solution de financement (3.2). Une expansion maîtrisée et durable du crédit-bail permettrait ainsi de stimuler davantage l'inclusion financière, de dynamiser l'entrepreneuriat et d'accélérer le développement socio-économique du pays.

3.1. Défis de l'utilisation du crédit-bail

L'utilisation optimale et le développement du crédit-bail en RDC se heurtent à plusieurs défis majeurs (Tumba, 2023). Parmi les principaux obstacles et contraintes, on peut citer notamment le manque de culture financière et de sensibilisation (3.1.1), l'insuffisance de l'offre de financement et des structures dédiées (3.1.2), l'insécurité juridique et l'instabilité économique (3.1.3), ainsi que le faible niveau d'infrastructures et d'accès à la technologie (3.1.4).

3.1.1. Manque de culture financière et de sensibilisation

L'un des défis majeurs réside dans le manque de culture financière dans le chef de la population congolaise, notamment en dehors des grandes villes. Beaucoup d'entrepreneurs, en particulier ceux des petites et moyennes entreprises ou des secteurs informels, ne connaissent pas encore les mécanismes du crédit-bail, ni les avantages qu'il peut offrir par rapport aux prêts traditionnels. Cette méconnaissance freine leur capacité à utiliser cet outil efficacement pour développer leurs activités.

Par ailleurs, l'absence d'une culture financière solide dans une grande partie de la population rend difficile une gestion efficace des financements obtenus via le crédit-bail, entraînant parfois des retards de paiement et des défaillances d'entreprises.

3.1.2. Insuffisance de l'offre de financement et des structures dédiées

Bien que le crédit-bail soit une pratique courante dans de nombreux pays, l'offre reste limitée en RDC. Les institutions financières spécialisées dans ce domaine sont encore rares, ce qui réduit les options des entreprises et des particuliers souhaitant recourir au leasing (Masaki, 2021). Peu d'institutions financières offrent des produits de crédit-bail adaptés aux réalités locales, en particulier pour les petites et moyennes entreprises et les entrepreneurs informels. Les offres disponibles sont souvent peu compétitives ou mal adaptées aux besoins du marché.

De plus, l'accès aux financements reste difficile (Torrellio, 2022), car les institutions bancaires sont souvent réticentes à s'engager avec des clients à haut risque. C'est la raison pour laquelle elles appliquent des taux d'intérêt parfois trop élevés pour être attractifs, ce qui limite la demande de crédit-bail, notamment pour les petites entreprises ou les entrepreneurs individuels.

3.1.3. Insécurité juridique et instabilité économique

L'instabilité économique et l'insécurité juridique sont des défis qui freinent la bonne utilisation du crédit-bail en RDC. Les entreprises hésitent à recourir à ce mode de financement en raison de l'incertitude économique et juridique qui caractérise souvent le climat des affaires dans le pays.

En effet, d'une part, la RDC a un cadre juridique complexe et parfois imprévisible, ce qui peut rendre difficile la mise en place de contrats de crédit-bail solides. Les fluctuations des politiques fiscales et la lenteur de la justice peuvent décourager les investisseurs (Pohe-Tokpa, 2016). D'autre part, l'instabilité de la monnaie congolaise, le franc congolais, par rapport aux devises étrangères, représente un risque pour les contrats de crédit-bail, notamment si les paiements sont effectués en devise étrangère. L'inflation élevée peut également rendre le remboursement des financements plus difficile.

3.1.4. Faible niveau d'infrastructures et d'accès à la technologie

Les entreprises en RDC, en particulier celles des zones rurales, rencontrent souvent des difficultés d'accès à des infrastructures adéquates pour exploiter pleinement les équipements financés par le crédit-bail. L'absence de structures de transport fiables, d'un accès à une connexion internet stable ou d'électricité limite la productivité et l'efficacité des équipements acquis. L'absence d'infrastructures routières fiables et d'accès à l'électricité dans certaines régions rend l'utilisation des équipements financés difficile. Cela décourage certains investisseurs qui hésitent à financer des projets dans des zones peu accessibles. En outre, dans certaines régions, le manque de technologies de l'information et de communication (TIC) et de fourniture stable en électricité empêche les entreprises d'exploiter pleinement les équipements acquis en crédit-bail, ce qui limite leur productivité.

3.2. Perspectives pour une meilleure utilisation du crédit-bail en RDC

Les obstacles et contraintes identifiés ci-dessus peuvent être surmontés pour une meilleure utilisation du crédit-bail grâce à la mise en œuvre de divers mécanismes de correction. Parmi ceux-ci, on peut retenir la sensibilisation et l'éducation financière (3.2.1), le développement des structures financières spécialisées (3.2.2), des réformes législatives et la sécurisation des investissements (3.2.3), l'amélioration des infrastructures et de l'accès à la technologie (3.2.4).

3.2.1. Sensibilisation et éducation financière

Pour surmonter le défi de la méconnaissance du crédit-bail, il est essentiel de développer des programmes de sensibilisation et d'éducation financière pour les entrepreneurs, les PME et même les consommateurs (Lucas, 2016). Cela pourrait inclure des formations sur les avantages du crédit-bail, la gestion des finances d'entreprise et les opportunités offertes par les institutions financières. A cet effet, des campagnes de sensibilisation à travers les médias traditionnels et numériques peuvent aider à vulgariser le crédit-bail et à le rendre plus accessible à un plus large public.

Des partenariats entre les institutions financières, les gouvernements et les écoles de commerce ou d'entrepreneuriat pourraient aider à intégrer le concept du crédit-bail dans les formations dispensées aux jeunes entrepreneurs.

3.2.2. Développement des structures financières spécialisées

Pour faciliter l'accès au crédit-bail, il est primordial de développer des institutions financières qui se spécialisent dans ce domaine, tout en ajustant les produits financiers aux spécificités des entreprises congolaises, en particulier les petites et moyennes entreprises. La création de plateformes dédiées au crédit-bail pourrait permettre de mieux structurer les offres, d'adapter les conditions de financement et de rendre ce mode de financement plus accessible. Le gouvernement pourrait jouer un rôle clé dans le développement d'une plateforme spécialisée pour encourager le crédit-bail, en mettant en place des incitations fiscales pour les entreprises financières offrant ces produits. De même, l'inclusion des institutions de microfinance dans l'offre de produits de crédit-bail permettrait d'atteindre un plus grand nombre d'entrepreneurs et d'individus dans les zones reculées.

3.2.3. Réformes législatives et sécurisation des investissements

Afin de réduire l'instabilité juridique et encourager les investissements en crédit-bail, il est impératif que la RDC mette en place des réformes législatives pour renforcer le cadre juridique relatif à la propriété, aux contrats de financement et à la résolution des litiges. La mise en place d'un cadre juridique clair, stable et respecté garantirait la sécurité des investisseurs dans les contrats de crédit-bail, facilitant ainsi les transactions financières. Des politiques monétaires et fiscales plus transparentes aideraient à limiter l'impact de l'inflation et des fluctuations monétaires sur les remboursements du crédit-bail (Pohe-Tokpa, 2016 ; Fédération des entreprises du Congo, 2018).

3.2.4. Amélioration des infrastructures et de l'accès à la technologie

Investir dans les infrastructures de base et la technologie est essentiel pour améliorer l'efficacité des équipements financés par crédit-bail et permettre une meilleure rentabilité des investissements. Les partenariats public-privé pourraient être une voie pour soutenir la modernisation des infrastructures.

En particulier, le financement des infrastructures de transport et d'électricité permettrait de maximiser l'utilisation des équipements acquis par crédit-bail ; et l'amélioration de l'accès à internet et aux technologies modernes aiderait les entreprises à optimiser l'utilisation des outils et équipements financés.

Conclusion

Le crédit-bail représente une avenue prometteuse pour le développement économique et social de la RDC, mais il rencontre plusieurs défis qui limitent son utilisation optimale. Cependant, des réformes et initiatives stratégiques, axées sur l'éducation financière, le développement d'institutions financières spécialisées, l'amélioration du cadre juridique et des infrastructures, peuvent transformer ces défis en perspectives positives. En surmontant ces obstacles, la RDC pourrait maximiser le potentiel du crédit-bail pour stimuler l'entrepreneuriat, la création d'emplois et l'inclusion économique, contribuant ainsi à un développement plus inclusif et durable.

Au-delà de ces propositions, nous recommandons également la concrétisation d'un Acte uniforme de l'Ohada relatif au crédit-bail, tel que projeté lors de la Conférence des Chefs



d'État membres de l'Ohada tenue au Burkina Faso en janvier 2014. Une telle initiative permettrait de doter l'espace Ohada d'un cadre harmonisé, moderne et adapté aux réalités spécifiques du continent africain (Pohe-Tokpa, 2016). Ce modèle commun de crédit-bail, ancré dans « l'esprit africain du droit » (Pohe-Tokpa, 2016), offrirait non seulement une sécurité juridique accrue aux acteurs économiques, mais favoriserait aussi l'essor du financement alternatif indispensable au développement économique et social durable en Afrique, et en particulier en RDC.

Bibliographie

- 1) BIFUMU MAFUTAMINGI, E. et al. (2023), « L'importance du contrat de crédit-bail dans le développement du monde des affaires. Cas de la RD Congo », Mouvements et Enjeux Sociaux - Revue Internationale des Dynamiques Sociales, volume 2 : numéro 129, pp : 55-64.
- 2) BOMBONAYO NEMBEANA J.L. (2022), « Agriculture et croissance économique en RDC : Une application du modèle de moindre carré ordinaire », Global Scientific Journals, volume 10, n° 2, pp. 657-676.
- 3) Fédération des Entreprises du Congo (FEC) (2018), Le financement des entreprises par le crédit-bail, Feuille économique/07/DEP.ETUDES&DOC./FEC/2018, <https://fec-rdc.com/download/feuille-economique-aout-2018-financement-des-entreprises-par-le-credit-bail-1/>, Consulté le 27 mars 2025.
- 4) FEGHALI, K. (2006), « Les concepts et les applications pratiques du crédit-bail financement : le cas libanais », Feuilles Universitaires, volume 28 : numéro 1/2006, pp : 1-24.
- 5) FOKAM, J. et MARTINEZ ESPINOSA, J.C. (2024), « Développement du secteur informel et son impact sur l'économie : Cas du Niger », International Journal of Progressive Sciences and Technologies (IJPSAT), volume 42 : numéro 2, pp. 105-122.
- 6) IBI KOUAGOU, A. (2022), L'Entrepreneuriat des jeunes en Afrique, La note de l'Administrateur, Ed. spéciale, Groupe de la Banque Mondiale.
- 7) KONGOLO, M. (2024), « Faire du secteur minier un levier du développement économique et social en République Démocratique du Congo : Une analyse stratégique », Revue Francophone, volume 2 : numéro 2, pp : 224-244.
- 8) LUCAS, P., (2016), « Le financement des PME "africaines" : la nécessité du crédit-bail et la bourse des valeurs », European Scientific Journal, volume 12 : numéro 19, pp. 190-203.
- 9) MASAKI MAMVUAKA H. (2021), « Fiscalité congolaise dans le développement du crédit-bail. Cas de la loi n° 15/003 du 12 février 2015 relative au crédit-bail 2015 », Revue Congolaise de Gestion et le Développement, volume numéro 23, pp : 151-198.
- 10) MENJAUD, François, (2024), Le crédit-bail : avantages, inconvénients et alternatives, <https://www.fygr.io/fr/article/credit-bail>
- 11) Ministère des finances (2023), RDC, Stratégie nationale d'inclusion financière 2023-2028.

- 12) NGOMA PHANZU, G.P. (2022), Crédit-bail et droit du financement. Perspectives d'Acte uniforme OHADA et de fiscalité, Paris, L'Harmattan.
- 13) NGONGO MPOSHI, F. et al. (2025), « Microfinance et promotion de l'entrepreneuriat des Petites et Moyennes Entreprises dans la province du Tanganyika en RD Congo », Revue Française d'Economie et de Gestion, volume 6 : numéro 3, pp : 190- 212.
- 14) NICOLAS, B. et TROGAN, P. (1970), « Développement du crédit-bail », Economie et statistique, numéro 11, pp : 33-42.
- 15) POHE-TOKPA, D. (2016), « Plaidoyer pour le crédit-bail en droit OHADA », Revue Lamy Droit des affaires, volume 116, pp : 40-47.
- 16) REOUNODJI M. C. et al. (2025), «Effet de l'inclusion financière sur la stabilité bancaire en zone CEMAC», Revue Internationale des Sciences de Gestion, volume 8 : numéro 1, pp : 734-757.
- 17) TORRELLIO, L. (2022), « République démocratique du Congo : les prémices de la transformation d'un système économique », Macro Dév, Ed. AFD, n° 45, pp. 1-39.
- 18) TOTOUOM, A. (2018), « Les obstacles au développement industriel de l'Afrique », L'Actualité économique, volume 94 : numéro 3, pp. 363-387.
- 19) TUMBA KABALAMBI, J.M. (2023), « Crédit-bail en République démocratique du Congo: écueils réglementaires et ajustements nécessaires pour une pratique comptable sereine », Revue Africaine de la Banque et des Assurances, volume 1 : numéro 1, pp : 15-17.
- 20) YAV & ASSOCIATES (2015), Comment investir dans les activités de leasing ou crédit-bail en République Démocratique du Congo, <https://www.legavox.fr/blog/yav-associates/comment-investir-dans-activites-leasing-18160.htm>, Consulté le 30 mars 2025.